

DEC131450DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thierry SAINT GERAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6266 intitulée «Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés» dont le directeur est Monsieur Michel BUSSI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry SAINT GERAND, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry SAINT GERAND, délégation est donnée à Madame Sophie DE RUFFRAY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry SAINT GERAND et de Madame Sophie DE RUFFRAY, délégation est donnée à Madame Sophie de PEINDRAY d'AMBELLE, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan

Le directeur d'unité

Michel BUSSI

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012